



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Document de séance

29.9.2009

B7-0081/2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission
conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement
sur le sommet du G20 qui s'est tenu à Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009

Kay Swinburne
au nom du groupe ECR

RE\791501FR.doc

PE428.685v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Résolution du Parlement européen sur le sommet du G20 qui s'est tenu à Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009

Le Parlement européen,

- vu la déclaration des chefs d'État et de gouvernement publiée à l'issue du sommet du G20 organisé à Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009,
 - vu les déclarations du Conseil et de la Commission sur le sommet du G20 qui s'est tenu à Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009,
 - vu l'article 110, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que la conjoncture économique et financière mondiale semble, bien qu'encre fragile, montrer des signes de reprise depuis le sommet du G20 à Londres et que l'acuité de la situation provoquée au départ par l'effondrement de Lehman Brothers tend à s'estomper,
- B. considérant que toutes les conséquences de la crise financière sur l'économie ne sont pas encore connues,
- C. considérant qu'une coopération et une coordination internationales étroites s'imposent tant pour refondre l'économie mondiale sur la base d'une confiance rétablie, d'une reprise de la croissance et de perspectives d'emploi retrouvées que pour prévenir une nouvelle crise,
1. se félicite de la volonté du G20 de continuer à s'engager pour trouver une solution mondiale à la crise; souligne l'importance de rétablir la confiance et de relancer aussi bien la croissance que l'emploi;
 2. s'inquiète de l'augmentation des déficits budgétaires et de l'endettement public; souligne l'importance d'avoir des finances publiques saines et soumises à une supervision appropriée pour éviter d'alourdir les charges pesant sur les générations futures;
 3. salue l'engagement du G20 à lutter contre le protectionnisme et à faire aboutir le cycle de Doha;
 4. se félicite de la détermination du G20 d'éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles;
 5. se joint au G20 pour déclarer qu'il y a lieu de décourager les comportements irresponsables dans les services bancaires et financiers et qu'il convient d'éviter les critères de rémunération qui favorisent de telles pratiques;
 6. invite instamment les membres du G20 à coopérer pleinement sur le dossier des réformes du secteur financier et à ne pas encourager les initiatives unilatérales inutiles;

7. convient qu'il y a lieu de poursuivre la lutte contre les juridictions non coopératives en matière fiscale; fait toutefois observer avec insistance aux membres du G20 que le meilleur moyen de lutter dans ce domaine consiste à réformer tous ensemble leurs régimes fiscaux, afin de supprimer les incitations à la fraude et à l'évasion fiscales;
8. se fait l'écho du G20 qui demande aux organismes en charge des normes comptables internationales d'élaborer un ensemble unique de normes comptables de grande qualité et insiste pour que l'on veille à coordonner la mise en œuvre de ces normes, de sorte à minimiser les risques d'arbitrage juridictionnel;
9. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la BCE, aux parlements et aux gouvernements des États membres, ainsi qu'aux États membres du G20 et au FMI.